



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 26 JUILLET 2021

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	17
- Ayant pris part :	18

L'an deux mille vingt et un et lundi vingt-six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
19/07/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoui de RUS.

Date d'affichage
19/07/2021

Excusés représentés : Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND .

Excusé : M. Christian BAÏSSE.

Madame Dominique GODOT-RAMADE a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-48 : APPROBATION DE LA STRATEGIE ETABLIE DANS LE CADRE DU CONTRAT CADRE BOURG- CENTRE

- CONSIDERANT que la Région souhaite, par le biais de futurs contrats pluriannuels « Bourg-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » accompagner les communes concernées dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de valorisation et de développement d'un territoire,
- CONSIDERANT que ce contrat permettra de mobiliser de manière transversale et majorée dans certains cas des financements régionaux dans des domaines divers,
- CONSIDERANT que la commune de Montredon-Labessonnié répond à la définition de Bourg-centre fixée par la Région et que la participation à cette démarche présente un intérêt certain pour la commune dans le cadre de sa politique de valorisation du centre-bourg,
- CONSIDERANT que le dispositif régional Bourg-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour objectif d'agir pour l'attractivité et le développement des Bourg-centres Occitanie mais aussi pour soutenir l'investissement public local conformément aux axes de développement suivants : qualification du cadre de vie, habitat, offre de services à la population, mobilité, économie, culture et tourisme, environnement,
- CONSIDERANT qu'il convient de présenter à la Région en vue de la prochaine Commission, un contrat-cadre comprenant l'ensemble des axes, actions et projets de la commune de Montredon-Labessonnié susceptibles de s'inscrire dans le dispositif Bourg-centre en collaboration avec ses partenaires et qui seront potentiellement retenus au sein de ce dispositif, étant précisé qu'il doit entre-temps être co-signé par la Communauté de Communes Centre Tarn, le Département et le Pôle Territorial Albigeois-Bastides et le C.A.U.E du Tarn.

Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointe au Maire, indique que, pour notre commune, les réflexions ayant conduit à l'élaboration de ce contrat, émanent de la volonté de structurer une offre de services diversifiés et de qualité, de développer l'économie et l'emploi de qualifier le cadre de vie (espaces publics et habitat) et de valoriser les

spécificités locales (patrimoine naturel, architectural, culturel...). Il est précisé que l'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Ainsi, le contrat cadre s'articule autour de 3 stratégies: renforcer l'attractivité du bourg de Montredon-Labessonnié pour accueillir de nouveaux habitants, agir sur la qualité de vie par le renforcement des équipements publics et dynamiser l'activité économique et touristique de bourg.

Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointe au Maire, ajoute que la stratégie globale ainsi retenue se décomposent en fiches-actions.

Le projet de contrat-cadre a été adressé au Conseil municipal la semaine précédant la séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

Madame Marie-Claude ROBERT propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la stratégie établie dans le contrat bourg-centre présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les documents afférents à cette affaire.

Monsieur le Maire prend ensuite la parole pour inviter le Conseil municipal à se prononcer sur la proposition de Madame ROBERT.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la stratégie établie dans le contrat bourg-centre présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

